

de consommation d'essence pour les automobiles, l'aide visant à encourager le recours aux énergies renouvelables comme l'énergie solaire et la biomasse, les vérifications énergétiques, les travaux de recherche et développement ainsi que les vastes campagnes d'information et d'éducation menées auprès du public. De plus, nous encourageons le remplacement du pétrole par des sources d'énergie plus abondantes comme le gaz naturel, l'électricité et les énergies renouvelables.

La deuxième grande orientation du Ministère a été de favoriser la mise en valeur des énormes réserves énergétiques du Canada. Les programmes d'aide à la recherche et à la mise en valeur du pétrole et du gaz naturel, notamment le Prix de référence du nouveau pétrole et le Programme d'encouragement du secteur pétrolier, retiennent surtout l'attention du public mais ils ne sont pas les seuls. Les activités du Ministère englobent aussi le charbon, l'électricité et l'énergie nucléaire.

C'est toutefois la troisième grande orientation, celle qui vise la recherche et la mise en valeur des ressources dans les Terres du Canada, qui pose un défi unique au Ministère. Ces terres, croit-on, contiennent les plus vastes réserves non exploitées de pétrole et de gaz naturel classiques au Canada. Cependant, le coût élevé des travaux d'exploration dans les régions pionnières et au large des côtes, ainsi que les risques que comportent ces travaux, exigent des mesures d'encouragement spéciales. Une gestion efficace est nécessaire pour faire en sorte que l'on tienne compte de toutes les préoccupations ayant trait au tissu social, à l'environnement et à la sécurité.

Les deux crises successives au niveau des prix déclenchées par l'OPEP vers le milieu des années 70 ont entraîné une hausse considérable du prix du pétrole et du gaz naturel. Cette situation a donné lieu à une augmentation rapide des revenus dans les régions productrices de pétrole au pays quand, au même moment, les revenus accusaient une baisse marquée dans les régions consommatrices. Le gouvernement a donc choisi — et c'est là notre quatrième grande orientation — d'utiliser la tarification et la fiscalité pour assurer un certain équilibre dans le partage des avantages et du fardeau du secteur énergétique. Le gouvernement a aussi utilisé la tarification et la fiscalité pour que l'on puisse faire face progressivement à la hausse du coût de l'énergie. Depuis 1974, le ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources est chargé, en collaboration avec le ministère des Finances et d'autres organismes essentiels du gouvernement, de négocier avec les provinces productrices une série d'ententes sur la tarification et la taxation de l'énergie et d'administrer ces ententes au moyen d'un régime de barèmes de prix, de taxes et de stimulants.

La cinquième grande orientation touche l'information. Pour s'acquitter convenablement de ses nouvelles responsabilités, le Ministère se devait d'élargir sa base de données en conséquence. Nous disposons maintenant d'un vaste système d'information sur l'énergie qui contient des données sur l'offre, la demande, les réserves, la production, les stocks de pétrole, les coûts et le rendement financier de l'industrie. Cette base de données contribue à tenir la population et l'industrie mieux informées. Elle est aussi un outil essentiel à l'élaboration des politiques en matière d'énergie.

Ces cinq orientations générales dans les démarches visant à s'attaquer au problème de l'énergie (à savoir la restriction de la demande et le remplacement du pétrole, l'accroissement des approvisionnements, la gestion des Terres du Canada, la tarification et l'information) dépassent le cadre strict de l'organisation du Ministère. La coordination soutenue qu'elles exigent est assurée par un comité d'orientation